

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

« VENTES »

Montant de la transaction	Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction
---------------------------	---

Jusqu'à 75 000 €	10 %
De 75 001 € à 150 000 €	9 %
De 150 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 400 000 €	6 %
A partir de 400 001 €	5 %

Terrains et locaux commerciaux	10 %
Parkings et Boxx	Forfait 3 500 €

Les honoraires de transaction sont à la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur selon les conditions du Mandat.

« LOCATIONS »

Appartements / Maisons	<p><u>Montant des honoraires applicables aux BAILLEURS :</u> <i>Prestation de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 12,00 € ttc/m² de surface habitable</i> <i>Établissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00 € ttc/m² de surface habitable.</i></p> <p><i>Autres prestations (à la charge exclusive du BAILLEUR) : 250 € TTC</i></p> <p><u>Montant du plafond des honoraires imputables aux LOCATAIRES :</u> <i>Prestation de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 12,00 € ttc/m² de surface habitable</i> <i>Établissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00 € ttc/m² de surface habitable.</i></p>
---------------------------	---

Les honoraires de location sont à partager de moitié entre le Bailleur et le Locataire.